



NAPA Nouvelles des Aires Protégées en Afrique

News from African Protected Areas

N°96
Avril 2016



Edito

Geoffroy MAUVAIS
Coordinateur du Papaco

Ensemble, c'est mieux

Tout le monde connaît la tragédie des communs (Garrett Hardin, 1968), dont d'ailleurs nous avons déjà parlé dans l'édito de la NAPA n°5, en février 2008. Elle décrit la surexploitation d'une ressource commune en situation de compétition entre divers utilisateurs potentiels. La ressource est en libre accès mais limitée et chaque utilisateur tend donc à essayer de l'utiliser au maximum à son profit et ce faisant, consomme la part qui pourrait servir à d'autres ; finalement, il met en péril la durabilité de la ressource. Ce n'est qu'une manifestation, très logique, de l'égoïsme humain.

Elle se passe à toutes les échelles bien sûr. Un champ collectif pourrait être rapidement sur-pâturé puisque tout éleveur du village aura intérêt à consommer d'abord ce fourrage commun avant celui de son propre champ. Un étang ouvert à tous sera promptement vidé de ses poissons puisqu'un poisson non pêché est un poisson qui sera pêché par autrui, pourquoi donc lui laisser ? L'air que nous respirons sera utilisé et pollué par ceux qui le peuvent, là où ils le peuvent (par exemple les pays industrialisés) tandis qu'on expliquera aux autres qu'ils ne devraient pas faire de même si on veut tous continuer à respirer ; ainsi cette ressource commune restera hors de leur portée – pas protégée pour autant d'ailleurs.

Hardin décrit trois solutions possibles pour contourner cette fatalité. La première est de

nationaliser la ressource, c'est-à-dire d'en rendre l'Etat (la force publique) responsable. C'est une voie séduisante et efficace pour les ressources naturelles si les garants de l'Etat font effectivement leur travail avec honnêteté, ce qui n'est pas toujours le cas, nous en reparlerons dans la prochaine NAPA. La seconde solution est de privatiser la ressource, c'est-à-dire d'en rendre un individu ou un groupe d'individus responsables. C'est efficace si la gestion qui s'y applique respecte son aspect « commun » et prend en compte l'intérêt de tous. Enfin la troisième solution préconisée, c'est de communaliser la ressource, c'est-à-dire d'en rendre les acteurs locaux responsables. Les schémas de décentralisation le permettent dans certains cas, les approches de gestion participatives le tentent. Là aussi, tout reposera sur la qualité de la gouvernance qui se met en place.

Parmi les lecteurs de la NAPA, il y a ceux qui ne jurent que par l'Etat et sa force régalienne pour garantir la protection des aires protégées, biens communs s'il en est. D'autres répètent inlassablement que le secteur privé est plus efficace et seul à même de garantir la durabilité des ressources, pourvu qu'il en tire un bénéfice. Enfin, il y a les passionnés des communautés locales qui se persuadent que seuls les acteurs locaux ont une réponse aux problèmes locaux.

Tout cela est vrai, en partie au moins. La bonne recette est, on l'a déjà dit plusieurs fois dans diverses NAPA, sans nul doute l'addition de toutes les solutions ; tout le monde le comprend aisément, mais cela est très difficile. Difficile parce que chaque acteur se méfie de l'autre, voire le craint, et que la cohésion de l'ensemble, en un lieu, en un temps, est précaire. C'est pourquoi une bonne

approche est peut-être de changer d'échelle et de plutôt tenter d'associer les acteurs dans des espaces complémentaires. C'est exactement ce que le modèle des réserves de Biosphère propose et que cette NAPA expose rapidement. Elles sont un même territoire avec différentes vocations – dont la conservation – associant différents besoins et différentes compétences, donc différents acteurs aux responsabilités qui s'ajoutent.

Ce n'est en somme qu'un schéma d'aménagement du territoire simple et constructif et lorsqu'il est bien utilisé – ce qui n'est malheureusement pas le cas dans certaines réserves de Biosphère d'Afrique ! - et bien il produit des résultats concluants. A méditer donc...

Le papaco, c'est aussi sur :



Twitter = @Papaco_IUCN
(https://twitter.com/Papaco_IUCN)

Et sur :



Facebook = facebook /IUCNpapaco
(<https://www.facebook.com/IUCNpapaco>)



MOOC sur la gestion des aires protégées... Inscrivez-vous !

Notre **MOOC sur la gestion des AP** reprend le **1^{er} avril** sur Coursera. Il traite de gouvernance et de gestion des aires protégées en Afrique. Des vidéos, des documents à lire, des quiz, des examens en ligne... tout pour apprendre, comprendre et progresser sur ces territoires. Il est désormais en **accès libre permanent** donc vous pouvez suivre le cours à votre rythme, en toute tranquillité.



Vous trouverez le lien pour vous inscrire sur www.papaco.org, à la **page formation**



Rappel : Master en Gestion des Aires Protégées

L'université Senghor (Alexandrie) et l'**UICN-PAPACO**, grâce à un financement de la **Fondation MAVA**, ouvrent le concours d'admission en deuxième année du **Master en Gestion des Aires Protégées (Master GAP)**. Pour vous inscrire, voir le lien ci-après :

<http://www.usenghor-francophonie.org/Data/PDF/M2AppelCandidature2016.pdf>

ou sur www.papaco.org, page formations.

Cinq bourses de Master sont offertes qui couvrent tous les frais afférents à la formation (hors voyage).

Date limite d'inscription : 14 avril 2016.



Guide de gestion des réserves de biosphère de l'UNESCO en Afrique

Guide pratique pour les gestionnaires



Guide de gestion pour les réserves de biosphère de l'UNESCO en Afrique

Guide pratique pour les gestionnaires

Prof Dr Wafaa Amer, Sheila Ashong et Dr Djafarou Tiomoko - Édité par la Commission allemande pour l'UNESCO en collaboration avec AfriMAB, ArabMAB et le Secrétariat du MAB de l'UNESCO

Directions 1, 2 et 3 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

La présente NAPA propose quelques extraits du guide de gestion en objet. Vous trouverez le guide complet sur www.papaco.org, rubrique « publications ».

1) Le programme MAB

Les réserves de biosphère de l'UNESCO sont définies dans le cadre du programme de l'UNESCO « L'Homme et la biosphère » (MAB), créé en 1971. L'UNESCO est une organisation intergouvernementale des Nations Unies qui compte près de deux cents membres. Elle est

chargée de promouvoir la paix et le développement durable par le biais de la coopération internationale dans les domaines de l'éducation, la science et la culture. Pour cela, l'UNESCO a mis en place plusieurs dizaines de programmes et d'instruments juridiques ; le MAB est l'un des programmes les plus populaires et les plus efficaces de l'UNESCO.

Le MAB est destiné à trouver des façons de préserver la biodiversité et valoriser les services écosystémiques grâce à leur utilisation durable et au développement communautaire. Le MAB met en avant les approches scientifiques afin de comprendre les populations humaines et leur interaction avec les écosystèmes; il encourage également la coopération entre toutes les disciplines scientifiques sollicitées. Le MAB n'essaie pas seulement d'« améliorer la compréhension »: il cherche aussi à mettre en oeuvre et à favoriser ces interactions au moyen de l'éducation, de la formation et du renforcement des capacités des communautés.

Le MAB soutient le développement durable (*voir encart ci-après*). Dans un monde durable, les ressources sont utilisées de façon juste et équitable – dans le monde entier. Un monde durable limite sa consommation de ressources pour que les générations futures aient droit aux mêmes chances. Le MAB défendait le « développement durable » avant même que cette expression ne soit utilisée de façon explicite dans les années 1980. Depuis 1971, le MAB essaie de résoudre les conflits entre l'Homme et la nature pour établir ou rétablir une « harmonie » entre les populations et leur environnement. Le concept de développement durable est en fait une version plus détaillée et plus scientifique de « l'harmonie entre l'homme et la nature ». Il consiste à remédier à l'aliénation moderne des humains vis-à-vis de leur environnement naturel.

2) Les réserves MAB

Depuis 1976, le MAB promeut le développement durable dans des sites spécifiques, appelés réserves de biosphère de l'UNESCO. La définition officielle est la suivante : « *Les réserves de biosphère sont des aires portant sur des écosystèmes terrestres et côtiers/marins, où, grâce à des mécanismes de zonage et de gestion appropriés, la préservation des écosystèmes et de leur diversité est conciliée avec l'utilisation durable des ressources naturelles dans l'intérêt des communautés locales, ce qui comprend des*

activités de recherche, de surveillance, d'éducation et de formation. »

Il existe actuellement plus de 650 réserves de biosphère réparties dans plus de 110 pays. Les réserves biosphère sont rassemblées au sein d'un réseau mondial, le Réseau mondial des réserves de biosphère. Depuis 2013, le Conseil du MAB a renforcé sa surveillance du Réseau mondial et exigé le respect total de l'examen périodique. Les réserves de biosphère qui ne s'y conforment pas sont menacées d'exclusion. Le but de ce Guide est d'aider les pays à améliorer leurs performances à cet égard également.



MAB : tout est question de concertation

3) Caractéristiques des réserves MAB

L'UICN définit une aire protégée comme « *un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par des moyens légaux ou autres, afin de favoriser la conservation à long terme de la nature et des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui y sont liés* ». Cette définition est aussi valable pour les réserves de biosphère de l'UNESCO mais ces dernières relèvent d'un concept intégré global qui dépasse largement la conservation. La promotion du développement économique et social dans les communautés locales et la participation, l'éducation, la recherche et la surveillance occupent une place tout aussi importante ; le développement communautaire durable est un objectif en soi, pas seulement un moyen de parvenir à la conservation de la nature.

La désignation des réserves de biosphère de l'UNESCO suit les mêmes critères au niveau

mondial – les parcs nationaux, zones de nature sauvage, forêts nationales ou refuges fauniques relèvent des législations nationales, qui diffèrent d'un Etat à un autre. Seuls quelques pays ont des lois nationales spécifiques aux réserves de biosphère.

Les réserves de biosphère sont des paysages et des écosystèmes où vivent et travaillent des populations – on les appelle aussi des systèmes socio-écologiques. Les réserves de biosphère protègent rarement les forêts primaires ou d'autres sites intacts tels que la réserve de biosphère Tai, une immense et dense forêt de conifères sous stricte protection ; elles servent le plus souvent à préserver des paysages culturels, c'est-à-dire des paysages et des écosystèmes façonnés par l'Homme durant des siècles par un usage particulier, comme le pastoralisme ou l'agriculture intensive. Dans de nombreux cas, une biodiversité unique a été engendrée par cette intervention humaine. Souvent, la diversité culturelle va de pair avec la diversité biologique.

Trois fonctions et trois zones

Dans le langage de l'UNESCO, les réserves de biosphère ont trois fonctions principales :

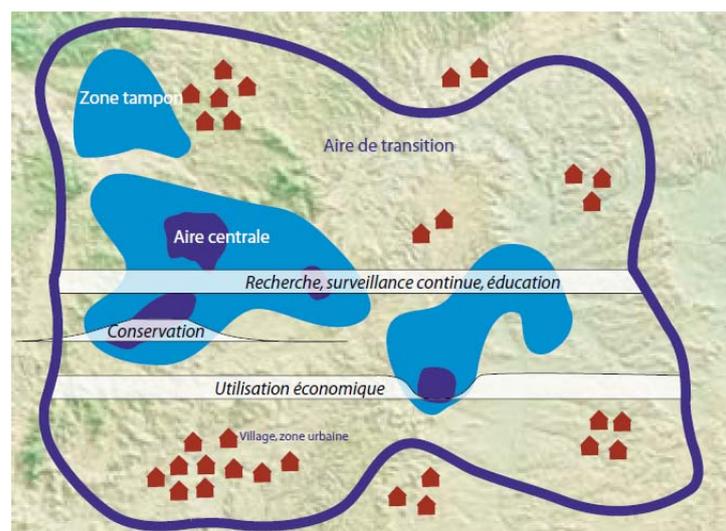
- **conservation de la biodiversité** et du fonctionnement des écosystèmes,
- **développement socio-économique** et
- appui logistique qui renvoie principalement à des activités de **recherche**, de **surveillance** et d'**éducation**.

Ces trois fonctions ont la même importance : la conservation dépend du développement socio-économique et vice-versa. La conservation et le développement sont interdépendants et sont encadrés par l'appui logistique.

Nous devons transférer les savoir-faire, les comportements et les connaissances sur la durabilité aux générations futures. Nous devons surveiller l'évolution et échanger les expériences. Sans ces efforts basés sur les connaissances, aucune avancée en matière de préservation et de développement ne sera efficace à long terme. C'est pourquoi la fonction d' « appui logistique » est tout également importante. La caractéristique la plus connue des réserves de biosphère est peut-être leur zonage : l' « aire centrale » est strictement protégée, elle est généralement assez petite par rapport à la réserve et la recherche est la seule activité humaine autorisée. Une réserve peut

comprendre plusieurs aires centrales. L'aire centrale est entourée d'une « zone tampon » soumise également à certaines restrictions: toutes les activités humaines menées dans ces zones doivent être compatibles avec les objectifs de conservation. La troisième zone est une « aire de transition », où l'accent n'est pas mis sur les « restrictions » mais sur la « promotion » des pratiques durables. Ce zonage en particulier soutient « l'approche écosystémique » de la gestion.

Bien que l'UNESCO ait été à l'avant-garde à l'échelle mondiale pour cette approche de zonage dans les termes juridiques- institutionnelles depuis les années 1970, ce concept est très ancien et répandu en Afrique, en termes pratiques. De nombreuses communautés autochtones africaines ont pratiqué une « méthode de zonage » de la conservation et l'approvisionnement durable des moyens d'existence pendant des siècles, notamment en respectant les sites sacrés « mis en défens ».



Schématisme d'une MAB

4) Plusieurs approches institutionnelles, un seul objectif

La gestion des réserves de biosphère varie d'une région à l'autre. La diversité des approches de gestion est clairement positive. Elle découle de la particularité de chaque région. Les réserves de biosphère de l'UNESCO varient en fonction des paysages et des écosystèmes. Il en va de même pour les ressources naturelles et la constitution des groupes de parties prenantes et des institutions. La diversité est fortement valorisée par l'UNESCO, pas uniquement pour les approches de gestion, c'est-à-dire le travail des gestionnaires.

C'est toute la « gouvernance » des réserves de biosphère qui varie fortement (la gouvernance renvoie aux règles relatives à la prise de décisions et aux cadres juridiques ; en d'autres termes, la gouvernance décrit l'ensemble des organes, des textes juridiques, des statuts et leur mise en oeuvre etc.). Certaines réserves de biosphère sont soutenues au niveau national par une législation spécifique et parce qu'elles font partie de l'administration nationale. Dans d'autres cas, seule l'aire centrale de la réserve est reconnue légalement. De fait, il est fréquent que les approches en termes de gouvernance varient fortement au sein d'un même pays, d'une réserve de biosphère à une autre. L'UNESCO valorise la diversité des approches de gestion et de gouvernance, à condition qu'elles prennent appui sur les mêmes valeurs et objectifs. L'UNESCO encourage l'échange international sur les avantages et les inconvénients de ces approches de gestion/gouvernance. Chaque réserve de biosphère de l'UNESCO est l'occasion d'innover sur le plan institutionnel, tout en tirant profit des diverses expériences dans le monde entier. Chaque réserve de biosphère de l'UNESCO constitue avant tout un cadre servant à créer des opportunités.

Le modèle de zonage des réserves de biosphère de l'UNESCO (présenté en bref ci-contre) est donc schématique seulement car il doit s'appliquer à toutes les réserves de biosphère du monde. En pratique, ce zonage schématique est mis en oeuvre au moyen de différentes approches, en fonction des écosystèmes: régions côtières, savanes, zones arides, forêts etc. Dans certains cas, la réserve de biosphère entière a le statut légal d' « aire protégée ». D'autres réserves de biosphère comprennent plusieurs « aires protégées » et constituent un « couloir écologique » entre elles. Dans la plupart des cas, surtout pour les nouvelles réserves de biosphère de l'UNESCO, l'aire centrale et la zone tampon sont plus ou moins strictement protégées, tandis que l'aire de transition est faiblement protégée, voire pas du tout ; en parallèle, leur base juridique a été établie de sorte à respecter les objectifs de la réserve de biosphère dans son intégralité.

Les réserves de biosphère de l'UNESCO sont donc très variées, en termes d'objectifs, de découpage, de gestion et de gouvernance. Le Réseau mondial sert à échanger des expériences, positives ou négatives, liées à différents contextes institutionnels.

Les experts du programme MAB parlent souvent des réserves de biosphère « de première génération ». Cela renvoie aux réserves de biosphère désignées par l'UNESCO jusqu'au milieu des années 1990 ; ces réserves sont généralement très peu, voire pas peuplées. Souvent, ces premières réserves de biosphère sont précisément celles qui sont entièrement protégées; elles correspondent souvent à des parcs nationaux. Ces sites ne sont pas des réserves de biosphère au sens où nous l'entendons aujourd'hui. L'UNESCO mène actuellement des négociations avec ses États membres concernant le statut de nombreuses réserves de biosphère de première génération. D'ici fin 2016, plusieurs de ces réserves de biosphère pourraient perdre leur statut. Le présent Guide concerne principalement les réserves de biosphère plus récentes qui coopèrent étroitement avec les populations vivant et travaillant dans les zones tampon et les aires de transition et vise à promouvoir le développement socio-économique durable. Les réserves de biosphère dites de première génération peuvent trouver des idées dans ce Guide afin de se convertir en nouvelles réserves de biosphère (*cela concerne de nombreux sites en Afrique et bien sûr ne doit pas conduire à amoindrir leur conservation ! ndlr*).



Le Niokolo Koba au Sénégal est un exemple de réserve MAB de « première génération ».

5) Que signifie gérer une réserve de biosphère ?

Les gestionnaires des réserves de biosphère sont chargés de promouvoir le développement durable et doivent donc tenir compte de toute une région et pas seulement d'écosystèmes. Ils doivent tenir

compte de facteurs abiotiques (climat, eau, sol, paysage dans son intégralité etc.), des communautés locales (cultures, traditions, savoir-faire, patrimoine etc.) et de leurs pratiques (pêche, sylviculture, agriculture, élevage, tourisme etc.) Les réserves de biosphère sont des instruments de gestion intégrée de systèmes socio-écologiques ou de paysages culturels – cela exige de nombreuses interventions à de multiples niveaux, pour parvenir par exemple à, simultanément, protéger des espèces spécifiques, améliorer le cycle de l'eau, soutenir la commercialisation des produits agricoles, former les communautés locales et assurer une surveillance continue. Les gestionnaires des réserves de biosphère de l'UNESCO doivent faire appel à de multiples connaissances et savoir-faire. Ils doivent jouer un rôle d'animateurs plus que de gardes. Les gestionnaires doivent aussi avoir les compétences pour entretenir la réserve de biosphère après sa désignation. Il est plus facile de lancer un projet que de maintenir un engagement à long terme. Ceux qui ont participé à la désignation d'une réserve de biosphère ne sont d'ailleurs pas toujours les mieux placés pour la gérer à long terme. De même, les ressources financières sont souvent plus facilement accessibles au début du projet que sur des périodes prolongées. Quel que soit le concept, la gestion des réserves de biosphère consiste essentiellement à favoriser et soutenir les communautés locales et non à les pénaliser. La principale tâche des gestionnaires est de motiver, d'animer et de négocier, non de pénaliser, et d'interagir avec les communautés locales afin de les responsabiliser et d'inspirer des formes durables de vie et de travail, pas de faire restrictions.

Les gestionnaires des réserves de biosphère de l'UNESCO doivent anticiper et identifier les futurs changements climatiques, environnementaux, sociétaux et économiques. Ils doivent intégrer toutes les formes de connaissances à ces prévisions. Avec les communautés, ils doivent définir des stratégies consensuelles et des plans de gestion à partir de ces prévisions. Ils doivent mettre en oeuvre ces plans, par leurs propres interventions, par des collectes de fonds et par les interventions coordonnées d'autres acteurs. Ils doivent savoir si des évolutions imprévues sont positives ou négatives, si une feuille de route qui fait consensus est une défense contre les menaces ou si de nouvelles évolutions sont vraiment pertinentes. Ils doivent mener de larges consultations tout en étant capables de prendre des décisions rapides si nécessaire.

Gérer une réserve de biosphère de l'UNESCO n'est pas une tâche facile - mais c'est une des missions les plus intéressantes qui soient. Il n'existe pas de plan idéal pour la gestion, pour la gouvernance ou pour la participation des parties prenantes ; chaque cas est différent et les approches doivent correspondre aux besoins locaux et aux menaces spécifiques, par exemple l'adaptation au changement climatique. Ce Guide ne fournit par conséquent pas de plan idéal, il apporte des idées et un appui.

6) Les réserves de biosphère soutiennent le développement durable en Afrique

Personne ne sait ce que le concept de développement durable va vraiment signifier pour une société donnée, ni comment telle société va vivre et travailler de façon durable. Le développement durable est spécifique à un paysage et à un contexte institutionnel et culturel. C'est un processus d'apprentissage et de négociation qui doit impliquer toutes les parties prenantes concernées.

C'est précisément ce que font les réserves de biosphère. Elles montrent de façon très précise ce que le développement durable signifie dans des écosystèmes et des paysages spécifiques grâce à un processus d'apprentissage conjoint. Les réserves de biosphère prouvent les avantages du développement durable – en termes d'amélioration des moyens de subsistance, d'autonomisation des communautés, de préservation de la biodiversité et de réduction du changement climatique. Elles contribuent à améliorer l'efficacité des institutions de gestion et à les réorienter. Elles aident l'Afrique à devenir durable.

7) Réserves de biosphère de l'UNESCO et zones protégées

Depuis plusieurs décennies, les réserves de biosphère de l'UNESCO ont établi des normes mondiales en matière d'intégration des avantages de conservation et communautaires. Elles ont surmonté les limites des « zones protégées classiques », étant pionniers non seulement pour les aires protégées modernes, mais aussi pour de nombreuses autres zones protégées qui souhaitent se rattraper. La désignation de zones protégées est une réponse standard depuis le milieu du 20ème siècle à conserver l'intégrité des écosystèmes et à protéger les espèces. Dans le passé, les zones protégées ont souvent été créées sans tenir compte des collectivités locales, de leurs opinions,

de leurs besoins, de leurs plaintes et de leurs intérêts. Parfois, les communautés ont même été expulsées d'une région, en privilégiant la conservation de la nature au-dessus de toutes les autres préoccupations. Ces aires protégées peuvent remplir efficacement leurs objectifs pendant un certain temps. Pourtant, leur continuité et leur acceptation à long terme restent menacées quand elles ne font pas des efforts pour servir les besoins des communautés locales.



Amener les communautés à s'intéresser aux AP et à participer aux décisions, c'est aussi un objectif des RB

Les théoriciens et les praticiens de la conservation de la nature soulignent depuis longtemps que ces pratiques de conservation allant « à l'encontre » des communautés ne peuvent être efficaces à long terme. Aujourd'hui, les aires protégées ont des objectifs, des propriétés et des pratiques très similaires à celles des réserves de biosphère de l'UNESCO : zonage, conditions de vie décentes assurées pour les communautés, participation, gestion adaptative, science d'intégration. Les sujets couverts dans ce Guide sont presque tous traités dans les excellents manuels publiés par les ONG spécialisées dans la conservation de la nature, en particulier l'UICN. Ce Guide renvoie donc à nombre de ces excellentes publications. L'UNESCO a également publié des guides très pertinents il y a plus de vingt ans, par exemple sur la gestion des sites africains classés au patrimoine mondial.

Les réserves de biosphère de l'UNESCO ne peuvent donc pas revendiquer aujourd'hui l'exclusivité de concepts comme le zonage, la défense des revenus durables ou la participation.

«Lors du quatrième Congrès mondial sur les parcs nationaux et les aires protégées (...) en 1992, les planificateurs et les gestionnaires d'aires protégées de la planète ont adopté bon nombre des idées (participation de la communauté, les liens entre la conservation et le développement, l'importance de la collaboration internationale) qui sont des aspects essentiels des réserves de biosphère » (Stratégie de Séville). Il existe des rapports convaincants sur un tel impact plus large, par exemple, des aires protégées en Asie du Sud-Est, en Europe, leur efficacité a été évaluée à l'échelle mondiale, et des objectifs ambitieux pour leur gouvernance ont été formulés. Toutefois, le point de vue des réserves de biosphère de l'UNESCO sur ces questions et la priorité qu'elles leur donnent diffèrent des aires protégées. La conservation de la nature n'est pas leur objectif premier - leur objectif premier est de remplir de façon équilibrée trois fonctions (cf. ci-après). Cela constitue une différence fondamentale dans de nombreux cas pratiques.

Si les aires protégées peuvent remplir d'autres fonctions (éducation, épanouissement spirituel ou esthétique, loisirs, chasse (dans les limites légales), etc.), l'objectif des réserves de biosphère est plus large. Les réserves de biosphère sont désignées par l'UNESCO selon une série de critères internationaux obligatoires. Une réserve de biosphère de l'UNESCO porte un label de qualité qui garantit une gestion et un développement de qualité. Les progrès sont régulièrement surveillés et évalués. Un examen périodique est obligatoire au moins tous les 10 ans, ce qui contribue à renforcer la crédibilité du label de qualité. Cette désignation a des conséquences importantes :

- les réserves de biosphère jouissent d'une visibilité mondiale. Ainsi, une zone clairement délimitée est connue et reconnue dans le monde entier, au même titre qu'une structure et une équipe de gestion. Les réserves de biosphère ne « disparaissent » pas facilement – les éventuelles modifications apportées à une réserve de biosphère se font au vu et au su du monde entier ;
- les réserves de biosphère sont des institutions stables ; elles sont créées pour le long terme et en théorie sans limite dans le temps. Il s'agit d'une différence cruciale par rapport à un « projet » qui comporte un début et une fin. En réalité, très souvent, les réserves de biosphère sont établies à l'issue d'un projet de développement afin d'en préserver les résultats à long terme ;
- institutions visibles et stables, les réserves de biosphère attirent les donateurs et les

partenaires financiers. Les donateurs qui soutiennent un projet dans une réserve de biosphère peuvent être assurés des effets du projet à long terme ; les changements locaux seront perçus non seulement par le donateur mais aussi par l'UNESCO et son réseau entier de partenaires.



L'éducation est une mission essentielle des RB

Principales différences entre les réserves de biosphère et les aires protégées :

1. intégration de l'utilisation durable de la biodiversité, développement communautaire, promotion d'opportunités économiques et éradication de la pauvreté ;
2. critères identiques au niveau mondial, label de qualité, visibilité mondiale, y compris pour les donateurs et les touristes ;
3. gestion participative indispensable ;
4. accent mis sur la recherche, la surveillance, l'éducation, l'échange mondial de savoir-faire ;
5. valorisation des savoir-faire traditionnels et de la diversité culturelle ;
6. accent mis sur les systèmes socio-écologiques et les paysages culturels ;
7. zonage clair ;
8. mesures d'incitation à la gestion collective d'écosystèmes transfrontaliers à cause de leur

désignation intergouvernementale et d'un consensus au niveau des concepts et basé sur les Nations Unies.

Quelques exemples concrets de réserves de biosphère de l'UNESCO en Afrique

Dans la réserve de biosphère de Waterberg en Afrique du Sud, la coopération avec 13 communautés a eu de nombreux effets bénéfiques. Il y a par exemple des projets de formation à l'artisanat (maroquinerie, objets perlés, broderie). Ou encore, des femmes de la région font des visites guidées et sont chargées de l'éducation environnementale à l'école Lapalala Wilderness.

Les forêts de la réserve de biosphère de Kafa en Ethiopie sont gérées de façon participative. Résultat : les forêts vierges ont été préservées et des plantations de bois de chauffage pour la communauté ont été aménagées. En outre, un système de microcrédit a été mis en place et des emplois touristiques ont été créés, fournissant ainsi des moyens de subsistance à la communauté.

Des associations de villageois dans la réserve de biosphère de Delta du Saloum, au Sénégal, sont activement associées au reboisement, par exemple via des pépinières communales. Les techniques de pêche traditionnelle sont maintenues grâce à leur combinaison avec de nouvelles techniques, ce qui permet de réduire la dégradation des côtes et des mangroves. 1 000 panneaux solaires ont été installés pour fournir de l'énergie aux communautés.

La désignation de la réserve de biosphère d'Argan a permis de répondre à la demande d'huile d'argan en très forte croissance dans le monde entier. L'huile est principalement récoltée par les femmes des «coopératives d'huile d'argan » et la réserve de biosphère a permis de faire en sorte que la hausse du prix d'exportation soit répercutée au niveau des populations locales. Cette hausse des ventes a permis aux familles rurales d'avoir plus de chèvres et ainsi d'envoyer leurs filles dans un établissement secondaire.

Le miel de la réserve de biosphère de Comoé en Côte d'Ivoire est produit, mis en pot et commercialisé par une association du village de Kakpin grâce au projet « Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire » (PARC-CI). Ce projet a permis de modifier la pratique de récolte du miel dans l'aire centrale et ses environs qui consistaient à allumer des foyers de façon anarchique. Grâce au partenariat entre les gestionnaires du parc et les communautés, des revenus ont pu être générés et l'aire centrale a pu être préservée.



Dans le waterberg...

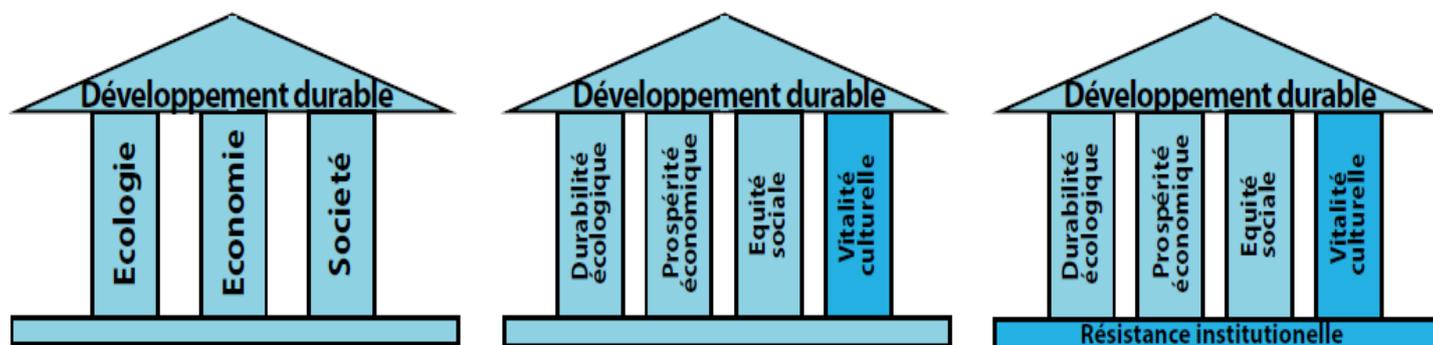
Un peu d'info complémentaire : le concept de développement durable

D'après la définition bien connue (issue du Rapport de la CMED « Notre avenir à tous », datant de 1987), le développement durable est un «développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.» Le développement durable établit un équilibre: d'un côté, il promeut l'équité et la justice mondiale ainsi que le droit de tous les individus et des communautés à vivre et à s'épanouir dans la dignité ; de l'autre, le développement durable vise à préserver les ressources naturelles nécessaires à la survie à long terme de nos enfants. Le développement durable a pour enjeux, l'éradication de la pauvreté, la justice et les opportunités dans le monde entier, pour les générations présentes et futures.

Il est faux de considérer que le développement durable vise à priver le Sud de ses opportunités de développement. Le monde entier sait que les pays en développement ont un besoin urgent et le droit

de continuer à se développer. On sait également que les pays industrialisés doivent réduire fortement leur consommation de ressources. Mais on sait aussi que pour le Sud, tout développement n'est pas bon; de nombreuses idées ont été proposées afin que le Sud puisse profiter instantanément d'une vie meilleure et d'une économie moderne sans passer par une utilisation massive et inefficace des ressources à l'instar des pays industrialisés. Le concept de développement durable repose sur le concept d'incertitude: si nous savons aujourd'hui ce qui n'était pas durable par le passé, il est difficile de prédire ce qui sera durable à l'avenir. Nous savons que la pauvreté n'est pas viable ; nous savons que l'utilisation intensive des ressources n'est pas viable ; mais nous ne savons pas quel peut être notre niveau de richesse à tous sans cette utilisation intensive de ressources. Jusqu'à présent, nous n'avons pas de vision intégrée, de données, de méthodologie et d'instruments politiques pour nous rapprocher réellement de la durabilité environnementale.

Dans les régions où le taux d'alphabétisation est faible, un concept aussi abstrait que celui de « durabilité » est difficile à communiquer. Mais il n'est pas nécessaire d'avoir recours de façon explicite à ce concept dans tous les contextes. Il suffit souvent d'expliquer l'idée, les liens de cause à effet dans un contexte spécifique, par exemple entre la pauvreté et la dégradation des sols. Ce qui importe, c'est de mettre en oeuvre le développement durable en termes pratiques, au profit des populations et de la nature. En d'autres termes: Il est plus important que les gens vivent et travaillent de manière durable - ce qui est souvent le fait en Afrique.



Une explication de développement durable très simple mais pas tout à fait correcte, concernant le développement d'un village: « Vivre et travailler de sorte que la terre soit disponible, l'eau, le bois, la faune, etc., soient utilisés de telle sorte que tous les gens du village ont une vie décente et que aussi les enfants et petits-enfants aient assez de terres, d'eau, de bois, de la faune, etc. pour une vie

décente ». Certains aspects qui ne sont pas tout à fait corrects dans cette explication: « utilisé de telle sorte » implique une limite quantitative, mais l'utilisation qualitative des ressources est tout aussi importante (par exemple, irrigation goutte à goutte).

En outre, peut-être que les générations futures ne devront pas utiliser du tout une ressource comme

le bois, par exemple, en raison du progrès technologique. En outre, les communautés rurales-mêmes font partie d'un monde globalisé, alors elles utilisent les ressources d'autres continents, par exemple, carburant et le plastique - une approche purement locale ne suffit pas. Aussi, non seulement une répartition équitable des ressources entre les habitants d'un village mais également une norme minimale de décence doivent-elles être prises en compte.

Il existe de nombreux « modèles » de développement durable. Nous utilisons ici le modèle le plus fréquent. D'après ce modèle, le développement durable repose sur trois piliers (environnemental, social et économique), parfois aussi, sur un quatrième pilier (la culture), soutenu d'un « sol », la dimension institutionnelle. Dans le modèle des trois piliers, un développement est durable s'il répond aux défis posés par chacun de ces trois piliers. Souvent, c'est impossible car il y a de nombreux conflits potentiels entre les différents piliers.

Le développement durable nécessite de forger des institutions adaptées, à même de négocier des solutions appropriées entre les trois piliers, surtout en cas de conflit. Les compromis sont possibles et nécessaires mais doivent faire l'objet de négociations.

Ce modèle a ceci d'important qu'il souligne le fait que le développement durable ne concerne pas uniquement l'environnement. La pauvreté, les normes de travail et les droits des travailleurs, l'éducation, les pratiques commerciales équitables et le rôle de la croissance économique sont également des enjeux du développement durable. Le développement durable permet de relier différents problèmes: changement climatique, dynamique des populations, autonomisation des femmes, désertification, pollution des eaux, accès aux systèmes sanitaires etc. Aux Nations Unies, plus de 30 différents thèmes font l'objet de négociations conjointes sous le thème du développement durable – concept essentiel pour éviter une approche trop étroite, technique et sectorielle, par exemple pour le changement climatique.

**Plus d'info : www.papaco.org
Rubrique publications**

Vers la création d'une nouvelle Réserve de Biosphère Transfrontalière en Afrique de l'Ouest

Par Aurélien Garreau – GIZ Bénin

Conscients de la richesse écologique du Delta du Mono, mais aussi de sa vulnérabilité, les Etats Béninois et Togolais se sont engagés, avec les populations riveraines, dans une démarche de création d'une Réserve de Biosphère Transfrontalière.

Situé entre le Bénin et le Togo, le Delta du Mono concentre un ensemble d'habitats et d'écosystèmes unique pour la région : forêts, lacs et mares longent le fleuve Mono jusqu'à la lagune côtière et l'océan. On y retrouve ainsi de nombreuses espèces animales, dont certaines sont menacées et inscrites sur la Liste Rouge de l'UICN, telles que l'Hippopotame, le Sitatunga, le Singe à ventre rouge, le Lamantin ou encore plusieurs espèces de tortues marines et de dauphins.

Néanmoins, l'exploitation actuelle et la dépendance des populations vis-à-vis de ces ressources naturelles menacent leur durabilité. Les activités agricoles, de pêche, de chasse, ou encore d'exploitation forestière sont aujourd'hui peu contrôlées malgré les mesures réglementaires existantes, ce qui ne permet pas une gestion rationnelle.

Afin de faire face à ces défis, des initiatives de conservation ont été entreprises par les populations autour de sites d'intérêt écologiques tels que des forêts sacrées ou communautaires, des mares, des lacs, des mangroves, etc. Les objectifs pour ces populations sont non seulement de définir des règles de gestion pour assurer la durabilité de leurs ressources et créer ainsi des aires protégées communautaires, mais aussi d'être reconnues comme mandataire légal pour la gestion de ces aires.



Cartographie participative

Les populations organisées autour de ces îlots de conservation, parmi lesquels se trouvent des chasseurs, pêcheurs, propriétaires terriens, prêtres vodouns sont appuyées par des ONG locales dans ce processus.

Pour y arriver, plusieurs étapes sont notamment mises en œuvre : la réalisation de cartographie participative de l'état initial des ressources naturelles et de l'état souhaité, la délimitation de zones de conservation, l'élaboration de règles de gestion conformément à l'objectif recherché et enfin la reconnaissance légale d'une structure de gestion. Actuellement, huit sites sont concernés.

Une mosaïque d'aires protégées communautaires sera ainsi créée dans le Delta du Mono. L'ensemble composera la Réserve de Biosphère Transfrontalière portée essentiellement par les populations déterminées à protéger et utiliser durablement leurs ressources. Enfin, une structure transfrontalière de coordination appuiera la gestion et renforcera la mise en réseau des différentes aires protégées.

Le projet de Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Mono (RBTDM), à travers ce processus, a notamment pour objectif l'appui à la mise en place et au bon fonctionnement d'outils de gestion des ressources naturelles afin d'assurer la protection et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques.

Financé par le Ministère Fédéral Allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sécurité Nucléaire, dans le cadre de l'Initiative Internationale pour le Climat (IKI), le projet est mis en œuvre par la coopération technique allemande (GIZ), en collaboration avec le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) au Bénin et la Direction des Ressources Forestières (DRF) au Togo.

Pour plus d'informations, vous pouvez suivre le processus de création de la RBT du Delta Mono sur la page facebook : www.facebook.com/rbtmdm

Drones et gestion des aires protégées : vers la modernisation des approches pour plus d'efficacité

Par Cosme Kpadonou – Parc national de la Pendjari (Bénin)

Il ne fait pas de doute que la conservation de la nature n'est plus l'apanage d'un domaine professionnel spécifique. En effet, les nouvelles tendances de la gestion des aires protégées prônent, à raison, la mise à contribution de plusieurs domaines professionnels pour atteindre plus d'efficacité. Le défi, pour les aires protégées de l'Afrique de l'Ouest surtout, est de trouver la transition juste entre les anciens modes de gestion et la modernité actuellement en vogue.



Démonstration en vol

Dans cette dynamique, le Parc National de la Pendjari a été en janvier 2016, le siège d'une expérimentation innovante. Il s'est agi de l'utilisation du drone dans la mise en œuvre des activités de surveillance, du suivi écologique et du tourisme dans le parc. A cet effet, un atelier de formation a été organisé. Son objectif principal était de familiariser le staff du parc à l'utilisation des drones. De façon spécifique, il s'est agi de (1) faire une formation sur la manœuvre et la construction du drone, (2) initier les participants à l'utilisation des logiciels libres du SIG, et enfin (3) appliquer l'usage du drone à la résolution des problèmes pratiques de conservation. Etant une expérience très enrichissante pour les apprenants du domaine des aires protégées, les Etudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Aménagement et de Gestion des Aires Protégées (ENSAGAP) de Kandi (Bénin) ont été invités à participer à cet atelier dans le but d'enrichir leur formation.

L'organisation technique de cet atelier a été possible grâce au dynamisme de monsieur Abdelaziz Lawani, Assistant de Recherche à l'Université du Kentucky. Engagé pour la gestion durable du Parc National de la Pendjari, il a initié ce microprojet dont le but est de rendre plus efficace la lutte contre les activités illégales (braconnage, exploitation forestière, pêche illégale, feux de brousse, empiètements agricoles, etc.)



dans la Pendjari, par l'utilisation des drones. Trois axes d'intervention soutiennent ce microprojet à savoir la formation des acteurs, l'usage du drone dans la recherche scientifique, et l'application du drone à d'autres usages diversifiés.



Essais du drone

Les drones sont bien connus pour leurs utilisations militaires. Bien qu'ils fassent l'objet de beaucoup de polémiques, la perception du grand public sur les drones a pris une autre dimension, en raison de leur utilisation à des fins bénéfiques pour l'humanité (agriculture, e-commerce, cartographie 3-D, surveillance du territoire, mission d'exploration, gestion des ressources naturelles, etc.). C'est dans le cadre de ce dernier volet que l'intégration du drone dans les activités de gestion du parc national de la Pendjari a été expérimentée.



Construction du drone

La finalité est de familiariser le staff du parc avec une gamme diversifiée d'outils qui peut lui permettre de conduire des missions de conservation sans recourir aux anciennes procédures et outils coûteux, y compris les avions loués à grands frais pour divers usages.

Au terme de l'atelier, les participants ont été très satisfaits parce qu'ils se sont sentis plus aptes à (1) identifier et utiliser les logiciels libres les plus appropriés pour conduire des missions de conservation, (2) manœuvrer un drone et réaliser des prises d'images, (3) construire un drone, (4) appliquer le drone à la résolution des problèmes pratiques de la gestion des aires protégées.



Parc national de la Pendjari

Dans le contexte actuel des aires protégées où les superficies sont grandes et difficiles à couvrir en un temps limité, l'utilisation du drone constitue un atout. Il offre la possibilité de démultiplier le rendement des hommes de terrain, et allie rapidité et précision. Il est une prouesse technologique qu'il faut utiliser pour élever les standards de gestion des aires protégées, en Afrique de l'Ouest.

Plus d'info : cosme.kpadonou@pendjari.net

NAPA – CONTACTS

geoffroy.mauvais@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org
marion.langrand@iucn.org

Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO
Chargée de programme PAPACO
Chargée de programme PAPACO

www.papaco.org et www.iucn.org

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN